

**Projet de règlement grand-ducal**  
**déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin**  
**d'études secondaires générales**

---

**Avis du Conseil d'État**  
(15 juillet 2022)

Par dépêche du 6 juillet 2022, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de règlement sous rubrique, élaboré par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le texte du projet de règlement grand-ducal était accompagné d'un document intitulé « Exposé des motifs et commentaire des articles » et d'une fiche financière.

Les avis de toutes les chambres professionnelles ainsi que ceux de la Conférence nationale des élèves et du Conseil supérieur de certaines professions de santé, demandés selon la lettre de saisine, ne sont pas encore parvenus au Conseil d'État au moment de l'adoption du présent avis.

**Considérations générales**

Le projet de règlement grand-ducal sous examen trouve sa base légale à l'article 28 de la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire général et entend fixer les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires générales.

L'exposé des motifs reste muet quant à d'éventuelles nouveautés par rapport à l'année précédente.

**Examen des articles**

Le texte du projet de règlement grand-ducal sous examen n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État quant au fond.

**Observations d'ordre légistique**

**Préambule**

Aux premier à quatrième visas, et pour autant qu'un acte n'est pas visé dans tous ses éléments, il est indiqué de spécifier le ou les articles qui servent de base légale au règlement à prendre.

Les cinquième et sixième visas relatifs aux avis des chambres professionnelles et du Conseil supérieur de certaines professions de santé sont à adapter, le cas échéant, pour tenir compte des avis effectivement parvenus

au Gouvernement au moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 16 votants, le 15 juillet 2022.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz